

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N°219  
31 octobre 2013

ISSN 1245-0286

[www.frontunique.com](http://www.frontunique.com)

*Conseil syndical SNUIPP 63 du 15 octobre 2013. Le représentant du courant Front Unique est intervenu.*

**La mobilisation des professeurs des écoles d'Aubervilliers, Paris, Toulouse contre la  
« réforme » des rythmes scolaires met à l'ordre du jour le fait  
que la direction du SNUIPP se prononce :  
arrêt immédiat de la « réforme »  
abrogation du décret Peillon instaurant cette « réforme ».**

Intervention de Yannick Blegent, membre du courant « Front Unique »

« La réforme des rythmes scolaires n'a évidemment pas pour but de tenir compte des rythmes de l'enfant et entraîne des conséquences graves sur l'école :

Municipalisation de l'école avec des enseignants dont le temps de travail et l'organisation de la journée de travail dépendent des choix des municipalités dans la mise en place des Temps Activités Périscolaires.

L'utilisation de mêmes locaux pour les temps scolaires et périscolaires qui entraîne une confusion tant chez l'enfant que chez les parents.

Des enseignants ne pouvant plus accéder à leur salle de classe ce qui les oblige à travailler (préparation et corrections) de plus en plus sur leur temps personnel.

Désorganisation totale du caractère national de l'enseignement primaire avec des écoles à 4 jours et d'autres à 4,5 jours, et dans les écoles à 4,5 jours des horaires différents en fonction des choix réalisés par les municipalités et/ou les équipes pédagogiques sur la mise en place des nouveaux rythmes. Ces horaires différents ont des conséquences pour nos collègues titulaires remplaçants mais aussi pour tous les collègues dans le cadre des 18h de formation obligatoires (mercredi après-midi pris pour la mise en place de ces formations...).

Glissement de certains domaines d'apprentissages (informatique et B2i, ateliers d'écriture...) du temps scolaire au temps périscolaire...

Il est temps que notre direction syndicale cesse d'accompagner cette réforme et qu'elle s'oppose enfin à sa mise en place. Et pour ceux qui pensent que le tapage médiatique autour de la question des rythmes scolaires n'est qu'une manœuvre politique lancée par l'UMP et son président, je répondrai que Vincent Peillon a reçu le soutien des anciens ministres de l'éducation nationale Luc Ferry et Luc Chatel qui sont du même courant politique.

Je sou mets donc la motion suivante au vote :

**Le conseil syndical du SNUipp 63 réuni le 15 octobre 2013 se prononce pour :**

- l'arrêt immédiat de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- l'abrogation du décret « rythmes scolaires ».

**et appelle la direction nationale à reprendre cette position.**

Résultat du vote : Pour : 1 Contre : 11 Abstention : 0 NPPV : 0

## La discussion dans le Conseil Syndical.

Mon intervention a provoqué une série de contre interventions dont voici quelques éléments :

– « *Le SNUipp n'accompagne pas la réforme, les mobilisations demandant la réécriture du décret en sont la preuve.* » Ce à quoi j'ai répondu que la mobilisation du 12 février 2013 avait pour mot d'ordre d'origine l'abrogation du décret « rythmes scolaires » et que le SNUipp, sous la pression des sections départementales qui souhaitaient s'inscrire dans cette mobilisation, a appelé à la grève en demandant la « réécriture » et non plus l'abrogation du décret.

– « *La réforme n'est pas aboutie* » : je réponds qu'elle est aboutie puisque l'enseignement primaire est à présent totalement désorganisé au niveau national et que la porte est ouverte pour la municipalisation de l'enseignement primaire ;

– « *La réforme n'est pas bonne parce qu'il n'y a pas eu de concertation* » : je rappelle que la concertation a été constante et qu'en plus cette « réforme » s'appuie sur les travaux du Comité de Pilotage sur les Rythmes scolaires mis en place sous le gouvernement Sarkozy Fillon ;

– « *La polémique sur les rythmes scolaires n'est qu'un écran de fumée permettant le passage de la réforme des retraites* » Que répondre à une telle énormité ???

– « *Les collègues ne sont pas prêts à une action, ils sont partagés sur la question des rythmes* » : La direction du syndicat tente une fois de plus de rejeter sur les collègues la responsabilité qui est la sienne. Cela alors même que les collègues ont montré à plusieurs reprises leur disponibilité au combat sur la question des rythmes.

Autre point abordé : les deux demi-journées de travail supplémentaire demandées par le ministère les mercredi 13 novembre 2013 et 11 juin 2014. Il faut savoir que ces deux demi-journées sont mises en place pour rattraper le lundi 2 septembre 2013. Or, le lundi 2 septembre 2013 est la journée de pré-rentree à laquelle tous les enseignants du primaire et du secondaire ont participé. Est-il normal de retravailler « gratuitement » une journée déjà travaillée ???

A cette question, la réponse du conseil syndical du SNUipp 63 est de profiter de cette demi-journée du 13 novembre 2013 pour organiser des Réunions d'Information Syndicale sur temps de travail (alors que certains collègues ne travailleront pas ce mercredi après-midi). Je me suis opposé à ce choix car organiser des RIS sur cette demi-journée revient à accepter cette journée de travail supplémentaire gratuite !!!!

La responsabilité du SNUIPP, du SNES, de la FSU est d'exiger du ministre le retrait de l'arrêté ministériel qui nous fait travailler le 13 novembre pour rattraper une journée...où nous avons déjà travaillé, et non d'entériner sa mise en place sous couvert d'organiser ce jour-là des réunions syndicales.

*A l'évidence, la direction syndicale départementale comme la direction nationale du SNUIPP, associée au « comité de suivi » de la réforme entend bien, contre la volonté des professeurs des écoles, persister dans son soutien au ministre Peillon. Nous invitons les collègues qui n'acceptent pas que le syndicat soit mis au service de la politique du ministre et du gouvernement à prendre contact avec le courant Front Unique qui se fixe pour but de mettre le syndicat au service de nos revendications et non au service du gouvernement.*